



QUATRE SIECLES AU SERVICE DE L'EDUCATION  
GRANDIR ET REUSSIR ENSEMBLE

## Ensemble Scolaire Saint Pierre Fourier

Etablissement Catholique d'enseignement sous contrat avec l'Etat

# 2024 / 2025



**Merci de lire attentivement cette brochure concernant l'organisation de l'établissement.**

### Nous contacter

**Mail Cheffe d'établissement :** [direction-primaire@eclpierrefourier.org](mailto:direction-primaire@eclpierrefourier.org)

**Mail secrétariat :** [secretariatprimaire@eclpierrefourier.org](mailto:secretariatprimaire@eclpierrefourier.org)

**Site internet de l'école :** [www.spfparis12.fr](http://www.spfparis12.fr)

13 rue de Prague  
75012 PARIS  
Tél : 01 43 43 55 03

252 ter rue du Faubourg Saint Antoine  
75012 Paris  
Tél : 01 53 27 61 90

# Rentrées des classes

**Lundi 2 septembre 2024**

**PETITES SECTIONS** (rentrée échelonnée sur 2 jours)

	Rue du Fbg St Antoine <b>9h30</b>	Rue de Prague <b>Entre 9h30 et 10h</b>
Pour les enfants dont le nom de famille commence par les lettres :		
Lundi 2 septembre	A-F	A-F
Mardi 3 septembre	G-Z (uniquement) Les enfants de A à F ne reviennent pas ce jour	G-Z (uniquement) Les enfants de A à F ne reviennent pas ce jour

**Moyenne section au CM2** : Le lundi 2 septembre :

	Faubourg Saint Antoine	Rue de Prague
<b>MS</b>	9h15	Entre 9h et 9h30
<b>GS</b>	9h15	10h00
<b>CP</b>	10h30	9h30
<b>CE1</b>	10h00	9h30
<b>CE2</b>	9h30	
<b>CM1</b>	9h00	
<b>CM2</b>	8h30	

Les élèves du **dispositif ULIS** font leur rentrée selon leur niveau de classe.

## Réunions avec Mme Gasquet :

Rue de Prague	Le lundi 2 septembre 2024 à 18h30
Rue du Fbg Saint Antoine	Le mardi 3 septembre 2024 à 18h30

## Réunions avec l'enseignant de votre enfant :

Maternelles Rue du Fbg St Antoine CE1 Rue de Prague	Le jeudi 5 septembre 2024 à 18h30
Maternelles Rue de Prague CP, CE1, CE2 Rue du Fbg St Antoine	Le mardi 10 septembre 2024 à 18h30
CM1 et CM2 CP Rue de Prague	Le jeudi 12 septembre 2024 à 18h30
Dispositif ULIS	Le lundi 16 septembre 2024 à 18h30

# L'équipe pédagogique

## ✓ Rue de Prague :

- ⇒ En PS : Mme Emmanuelle DELCAMP aidée par Mme Anne FOULHOUX
- ⇒ En MS : Mme Marie-France JEREMIE aidée par Mme Gladice BASSOUKISSA KIFOUETI
- ⇒ En GS : Mme Léa VILELA RIBEIRO aidée par Mme Annabelle AVARE
- ⇒ En CP : Mme Odile DUFOUR
- ⇒ En CE1 : M. Baptiste FAJEAU

## ✓ Rue du Faubourg Saint Antoine :

- ⇒ En PS : Mme Sophie CAYET aidée par Mme Nazly MOUHABBEDINE
- ⇒ En MS : Mme Cécile HUJSA ERBA aidée par Mme Agathe LACHEMET
- ⇒ En GS : Mme Elise RIBRAG aidée par Mme Linda TRICHET
- ⇒ En CP : Mme Audrey FAGOUR
- ⇒ En CP : Mme Claire MEYRIGNAC
- ⇒ En CE1 : Mme Odile VIEL
- ⇒ En CE1 : Mme Armelle DUPUY-AVINEN
- ⇒ En CE2 : Mme Emmanuelle CHABAT remplaçante de Mme Anne FRONTIERE
- ⇒ En CE2 : Mme Isabelle LAMM
- ⇒ EN CE2 : Mme Prisca DE FRANQUEVILLE remplaçante de Mme Anita HOUETO
- ⇒ En CM1 : Mme Sabine CASY
- ⇒ En CM1 : M. Antoine ROTGER Y VERD
- ⇒ En CM1 : Mme Aude RAYER
- ⇒ En CM2 : Mme Juliette ALLIX
- ⇒ En CM2 : Mme Fleur SAINT GIRONS
- ⇒ En CM2 : Mme Laure NEHME
- ⇒ En Dispositif ULIS: Mmes Emmanuelle SAVIOZ et Christine FAUTRAD
- ⇒ En poste d'itinérant d'aide à l'intégration : Mme Florence CAILLOL
- ⇒ En réseau d'aide : Mme Olivia BARTHET
- ⇒ Pastorale du primaire : Mme Emilie LEGRAND
- ⇒ EPS : Mme Stéphanie GUENIFFEY
- ⇒ Informatique : Mme Joëlle COYAUD

# Horaires et présence des élèves

## Site Rue de Prague :

Accueil le matin à partir de **7h45**.

<b><u>Matin</u></b>	
PS, MS, GS	De 8h30 à 11h30
CP et CE1	De 8h30 à 11h30
<b><u>Après-midi</u></b>	
PS à CE1	De 13h30 à 16h30

**Ouverture de la porte :** 7h45/8h30 et 11h30 pour les externes. Retour entre **13h20 et 13h30** pour les externes, **pas avant**.

Entrée par le 11 rue de Prague.

**Les parents de la Petite section** peuvent accompagner leur enfant dans la classe avant 8h40 et en ressortir avant 8h50.

Les CP sortiront à 11h30 et 16h30 par le 13 rue de Prague.

## **La ponctualité est indispensable au bon déroulement de la journée.**

**En cas de retard**, l'élève de la MS au CE1, doit attendre à l'accueil du 13 de la rue de Prague. Les parents ne sont pas autorisés à conduire leur enfant en classe. A partir du CP, un retard sera notifié sur le cahier de correspondance.

**Un enfant de maternelle non repris à 11h45** déjeunera à la cantine (prestation payante). **Un enfant de CP/CE1 non repris à 12h00** déjeunera à la cantine (prestation payante).

**Un enfant absent le matin sera accueilli à l'école entre 13h20 et 13h30 (pas d'arrivée dans la matinée ou à 11h30 pour la cantine).**

**Un enfant qui doit s'absenter dans l'après-midi, devra être récupéré à 11h20/11h30 ou 13h30 (pas de sortie en cours d'après-midi).**

**Seule dérogation possible : suivi hebdomadaire de rééducation**

**Un enfant non repris à 17h00** ira à la garderie (prestation payante).

En cas de retard des familles à **18h15**, une contribution supplémentaire sera facturée (10 euros par tranche de 15 minutes de retard)

Il sera donné, le jour de la rentrée, aux élèves de maternelle, CP et CE1 une carte de sortie. Carte qui devra être présentée à la sortie de 16h30.

Les enfants ne sont pas autorisés, après la sortie de classe, à retourner en classe pour récupérer un livre, cahier, vêtement .... oubliés à l'école.

## **Site Rue du Faubourg Saint Antoine :**

Accueil le matin à partir de **8h**.

<b>Matin</b>	De 8h30 à 11h30
<b>Après-midi</b>	De 13h15 à 16h30

Ouverture du portail : 8h/8h30, 11h30, 13h05/13h15, 16h30/16h40.

**Les parents d'élève de maternelle** peuvent accompagner leur enfant dans la classe entre 8h20 et 8h30 et en ressortir avant 8h50.

**La ponctualité est indispensable au bon déroulement de la journée.**

**En cas de retard**, l'élève de la MS au CM2, doit se rendre au pavillon. Les parents ne sont pas autorisés à conduire leur enfant en classe. A partir du CP, un retard sera notifié sur le cahier de correspondance.

**Un enfant non repris à 11h45** déjeunera à la cantine (prestation payante).

**Un enfant absent le matin sera accueilli à l'école entre 13h05 et 13h15 (pas d'arrivée dans la matinée ou à 11h30 pour la cantine).**

**Un enfant qui doit s'absenter dans l'après-midi, devra être récupéré à 11h30 ou 13h15 (pas de sortie en cours d'après-midi).**

**Seule dérogation possible : suivi hebdomadaire de rééducation**

**Un enfant non repris à 16h40** sera conduit au pavillon.

**Un enfant non repris à 17h00** ira à la garderie (prestation payante).

**En cas de retard des familles à 18h15**, une contribution supplémentaire sera facturée (10 euros par tranche de 15 minutes de retard)

Il sera donné, le jour de la rentrée, aux élèves de maternelle, CP et CE1 une carte de sortie. **Carte qui devra être présentée à la sortie** de 16h30 et 18h00.

**Le soir, après 16h30**, les enfants ne remontent pas en classe pour rechercher livres, cahiers, vêtements ou matériel oubliés.

**Une navette** est organisée pour les fratries inscrites sur les deux sites (rue du faubourg Saint Antoine et rue de Prague) et ceux inscrits aux 4H. Les enfants sont conduits à 16h30 sur le site de la rue de Prague.

# Accueil périscolaire

**Une garderie est assurée avant la classe, de 7h45 à 8h20 sur le site de la rue de Prague et de 8h à 8h30 sur le site Faubourg Saint Antoine.**

L'arrivée à cette garderie peut se faire à la convenance des parents.

**Des services facultatifs, assurés sur inscription écrite. Ces prestations sont payantes.** Inscription à remettre à l'enseignant le jour de la rentrée lundi 2 septembre 2024.

La famille inscrit l'enfant, en début d'année, à la cantine, à l'étude ou à la garderie sur des jours fixes. Il ne peut y avoir de permutation de jours.

Les absences de l'école et les absences à ces services doivent être notifiées par mail ou par téléphone le matin même.

Une inscription exceptionnelle à la garderie ou à la cantine est possible sur demande écrite auprès du secrétariat, au plus tard le matin même.

**Des ateliers périscolaires** sont proposés sur la pause méridienne et après l'école de 17h00 à 18h00. **Inscription à l'année.** Fiches d'inscription à déposer ou à envoyer avant le **19 août** au 252ter rue du Faubourg Saint Antoine.

- ⇒ L'atelier échecs
- ⇒ Les ateliers sportifs
- ⇒ L'atelier initiation chinois
- ⇒ L'atelier d'anglais
- ⇒ L'atelier gymnastique et danse
- ⇒ L'atelier Chorale
- ⇒ L'atelier Lab'Mobile
- ⇒ L'atelier Théâtre : inscription à renvoyer directement au Théâtre de la Clarté
- ⇒ « My morning in English » Un centre aéré en anglais est proposé le mercredi matin, 8h30-11h30.

**Une étude dirigée** est assurée jusqu'à 18h00. Les enfants inscrits y assistent jusqu'à la fin (18h00). Il n'y a pas d'étude exceptionnelle.

**Une garderie** est assurée, sur inscription, jusqu'à 18h00. Les enfants peuvent être repris à la convenance des parents dans le respect de l'horaire impératif de 18h00.

Avant l'étude, la garderie, les ateliers, les enfants ont un temps de récréation (16h30-17h00) leur permettant de goûter. **Le goûter est fourni par la famille** ; il doit être simple, équilibré (pas de bonbons, de chips...) et respectueux de l'environnement (éviter les emballages).

# Restauration

**La restauration scolaire** prend en charge les enfants dès la fin des cours du matin jusqu'à la reprise de l'après-midi.

**Les élèves en maternelle** sont servis à table, aidés par leur ASEM.

**Les élèves en élémentaire** ont accès au self.

**L'inscription au service de restauration** se fait en début d'année sur un nombre de jours clairement identifiés par les parents.

**Les changements de statut** ne pourront être obtenus que :

- Pour les cas de force majeure (santé, déménagement...) ou modification importante de l'emploi du temps et avec l'accord du Chef d'Etablissement
- Pour des changements de convenance personnelle : au **1<sup>er</sup> janvier** (information à retourner à l'économat au plus tard le 10/12/2024) ou au **1<sup>er</sup> avril** de l'année scolaire (information à retourner à l'économat au plus tard le 25/03/2025).

**La facturation** de la demi-pension est proportionnelle au nombre de jours inscrits pour l'année scolaire. La demi-pension est facturée en même temps et de la même façon que les frais de contribution familiale.

## Absences et obligations scolaires

**Un enfant malade est gardé à la maison jusqu'à sa guérison.**

**En cas d'absence d'un enfant, les parents doivent prévenir l'école par téléphone ou par mail avant 9h00** dès le premier jour d'absence.

**Pour toute maladie contagieuse**, le temps d'éviction doit être respecté et l'enfant devra obligatoirement présenter, dès son retour, un certificat médical de non-contagion.

**Chaque famille doit respecter le calendrier scolaire.** En cas de manquement, la direction se réserve le droit de remettre en cause la réinscription de l'élève pour l'année suivante.

**Les absences exceptionnelles** doivent être signalées à l'avance, par écrit auprès du chef d'établissement.

## Santé

**L'école bénéficie des services de deux infirmières scolaires.** Celles-ci peuvent administrer un traitement sur prescription médicale.

Aucun traitement ne peut être donné sans ordonnance.

Les élèves ne doivent pas avoir de médicaments avec eux, ceux-ci devant être déposés à l'infirmierie.

**En cas de problème médical mineur survenu à l'école,** les familles sont appelées et prennent en charge leur enfant.

**En cas d'urgence médicale,** les secours décident de la conduite à tenir (soin, transport à l'hôpital...) et les parents sont immédiatement prévenus.

**Pour tout élève atteint de troubles de la santé ou d'allergie,** un PAI doit obligatoirement être rempli et déposé auprès de l'infirmière. Les parents doivent également prévenir l'enseignant.

## Scolarité et activités

**A l'école comme à la maison, le travail demandé par l'enseignant est obligatoire.**

**L'inscription dans cet établissement implique l'adhésion et la participation à tous les enseignements correspondant à leur scolarité,** y compris les séances sportives, les sorties et les voyages scolaires.

**Une charte du parent accompagnateur** sera donnée à chaque sortie pour rappeler les règles d'encadrement.

De nombreuses activités pédagogiques conduisent les écoles à réaliser des photographies ou des vidéos sur lesquelles apparaissent des élèves. Il est important de nous faire parvenir **l'autorisation de prises de vues et de diffusion d'image à l'école.**

## Education religieuse

**L'école Saint Pierre Fourier est un établissement catholique d'enseignement placé sous la tutelle de la Congrégation des Chanoinesses de Saint Augustin.**

**Notre école** travaille en lien étroit avec la paroisse Saint Antoine des Quinze Vingts.

**Tous les élèves de la PS au CM2 bénéficient de séances de culture religieuse et des célébrations communes à l'établissement** jalonnent l'année, sur le temps scolaire.

**A partir du CE2,** sur le site du faubourg Saint Antoine, **il est proposé du catéchisme, le vendredi midi.**



A partir du CE1, sur le site du faubourg Saint Antoine, la préparation à un sacrement est proposée.

Les parents sont invités aux messes mensuelles et aux célébrations qui rythment l'année scolaire.

## Relation avec les familles

Une réunion d'informations générales est assurée par chaque enseignant dès les premières semaines de l'année (cf page 1).

Dans chaque classe, un parent correspondant est désigné. Son rôle, défini par un document remis par l'APEL (association des parents d'élèves), permet principalement de faire le lien entre les familles et l'école.

Les informations transmises aux familles passent :

- Par le cahier de liaison qui doit être consulté chaque soir ;
- Par des envois de mails ;
- Par des circulaires déposés sur le site internet « école directe »

Les évaluations, cahiers, livrets scolaires et de progrès et le livret scolaire numérique (LSU) doivent faire l'objet d'une attention spéciale. Ils doivent être signés et remis aux enseignants le plus rapidement possible. Le LSU est consultable sur Ecole Directe.

Les parents sont reçus par les enseignants sur rendez-vous, pris au préalable dans le carnet de liaison.

En cas de modification de leurs coordonnées en cours d'année scolaire, les parents en informent aussitôt le secrétariat et l'enseignant.

## Tenue et matériel

Tous les effets personnels sont marqués au nom de l'enfant. Chaque enfant est responsable de son matériel. Les vêtements non récupérés en fin d'année scolaire sont donnés à une association.

Le matériel scolaire demandé par le professeur est fourni par l'élève en conformité avec la liste remise par l'école. Il ne doit pas comporter de gadgets. Ce matériel sera tenu en bon état, renouvelé le cas échéant et vérifié à chaque période de vacances. Les élèves apportent uniquement le matériel nécessaire aux activités scolaires.

Certains livres scolaires et cahiers d'exercices sont fournis par l'école et facturés aux familles.

Pour des raisons de sécurité, les cartables à canne sont tolérés dans l'enceinte de l'école à condition que la canne soit rentrée.

**La tenue vestimentaire** doit être simple, correcte, propre et adapté aux exigences de la vie scolaire : pas de vêtements trop courts, déchirés, de tenue de sport (en dehors des jours où la classe à une séance sportive), pas de boucles d'oreilles pendantes.... Ou autre accessoire non adapté.

**Pour le sport, la tenue demandée comprend**, selon la météo, un tee-shirt, short, pull-over, jogging (pas de jean), legging opaque (pas transparent et sans jupe au-dessus), baskets à scratch ou lacets.

Les écharpes sont interdites.

Tout ce qui se suspend doit avoir une attache (nous conseillons un élastique).

# Comportement et respect des règles

Ce règlement distribué aux enfants le jour de la rentrée, il est expliqué aux élèves par les enseignants :

**« Apprends, réfléchis, discerne,  
Construis-toi dans le respect des règles »  
« Travaillons ensemble dans le respect mutuel »<sup>1</sup>**

## **L'ECOLE EST L'AFFAIRE DE CHAQUE ELEVE :**

**« Je fais tout pour que la vie soit agréable et je respecte le règlement ».**

Je dois être respectueux des personnes qui travaillent dans l'établissement : enseignants, membres du personnel administratif et de service, personnels d'éducation et autres élèves. Aucune attitude ou parole insolente envers qui que ce soit ne peut être tolérée.

J'utilise un langage correct. Les grossièretés en gestes et en paroles sont interdites. Elles feront l'objet de sanctions. Cf. livret « Apprendre à vivre ensemble » collé dans le cahier de correspondance.

### **J'arrive en classe :**

- ✚ Avec des vêtements adaptés pour venir à l'école : pas de tongs, ni de vêtements déchirés ou de short ou tee-shirt trop courts.
- ✚ Avec tout mon matériel en bon état pour travailler (le contenu de la trousse doit être vérifié régulièrement).
- ✚ Pour le jour du sport : je viens en tenue de sport complète.
- ✚ Je suis attentif à l'égard de tous, j'utilise les mots et attitudes de politesse.
- ✚ Je me déplace en marchant.
- ✚ Pendant les récréations, ou sur le temps du midi, il est interdit d'aller dans les classes et dans les couloirs.
- ✚ En cas de différend avec un camarade, je m'adresse aussitôt à un adulte (gilet orange) et je n'attends pas d'être à la maison pour en parler. Tout incident survenu sur le temps scolaire doit se régler à l'école.
- ✚ Je prends soin des jeux prêtés sur le temps du midi et je les range correctement.
- ✚ Sont interdits à l'école : les jouets, cartes Pokémon et de foot, ballon personnel...etc. Les autres jeux restent à l'appréciation des adultes de l'école.
- ✚ Je suis tenu(e) de respecter les locaux, (les toilettes, le mobilier), le matériel scolaire, les livres. En cas de dégradation mes parents en seront informés et devront rembourser les frais occasionnés. (Cf Convention de Scolarisation Article 5.)
- ✚ La propreté est l'affaire de tous. Je dois jeter mes déchets à la poubelle.
- ✚ Il est formellement interdit de toucher aux extincteurs.
- ✚ Suite à une détérioration de matériel ou un non-respect des locaux, des travaux d'intérêt collectif seront exigés.
- ✚ Je ne dois apporter aucun objet de valeur (bijoux, téléphone portable...). En cas de perte ou de vol, l'école n'est pas responsable. Si pour une raison impérative tu as un téléphone portable, merci d'en informer l'enseignant.

<sup>1</sup> Souhaites que notre communauté éducative adresse aux élèves

- ✚ Les bonbons, les chewing-gums restent à la maison.
- ✚ Les cartables à canne sont tolérés à condition que la canne soit rentrée dans l'enceinte de l'établissement.

### **Pour bien vivre ma journée de classe :**

- ✚ J'arrive à l'heure. Si je suis en retard, je dois demander un billet de retard à la secrétaire avant de me présenter en classe. Au bout de 5 retards, mes parents seront contactés par le chef d'établissement.
- ✚ Je me mets en rang quand la cloche sonne et monte en classe en silence.
- ✚ J'ai bien appris mes leçons et suis prêt(e) à les réciter.
- ✚ Je m'engage à respecter le règlement de ma classe ainsi que les décisions prises lors des conseils d'élèves.
- ✚ Je n'oublie rien, ni en classe (livres, cahiers...), ni aux porte-manteaux car je ne serai pas autorisé(e) à y retourner après 16h30.

**Le respect des personnes est une clause essentielle du contrat moral qui lie les familles à l'établissement, c'est pourquoi, vous, PARENTS, vous devez :**

- ✚ Vous engager, avec votre enfant, à respecter le règlement ci-dessus.
- ✚ Respecter le canal de communication qui vous sera indiqué, lors de la réunion de parents de début d'année, par l'enseignant de votre enfant (cahier de correspondance et/ou mail).
- ✚ Regarder chaque soir l'agenda et le cahier de correspondance. Dater et signer chaque mot, chaque circulaire. C'est le seul moyen pour l'enseignant de s'assurer que vous les avez lus. Merci de remplir les coupons-réponses.
- ✚ Respecter le calendrier scolaire. **La présence scolaire est obligatoire**, aucune autorisation d'absence ne peut être donnée par la Direction. C'est votre responsabilité que vous engagez quand votre enfant s'absente pour des motifs autres que de santé. Le faisant vous le pénalisez. En aucun cas les enseignants ne vous communiqueront le contenu des cours pendant ces heures d'absence. Pour des absences sans motif valable, la Direction est tenue d'en informer les services académiques.
- ✚ Prévenir la secrétaire de l'école, Mathilde Baudouin, avant 9h, en cas d'absence de votre enfant : **tel. 01 53 27 61 90**. Un certificat médical, après deux jours d'absence, est à remettre à l'enseignant via le cahier de correspondance. Un enfant ne pourra pas être accueilli à l'école entre 11h30 et 13h05.
- ✚ Respecter les horaires de l'école 8h30, 11h30, 16h30 ou 18h. A partir de 17h, les enfants seront conduits à la garderie jusqu'à 18h. Garderie qui vous sera facturée. A partir de 18h10, chaque quart d'heure de retard vous sera facturé 10 euros.  
**Un enfant absent le matin sera accueilli à l'école entre 13h05 et 13h15 (EN) ou entre 13h20 et 13h30 (RP). Pas d'arrivée dans la matinée ou à 11h30 pour la cantine).**  
**Un enfant qui doit s'absenter dans l'après-midi, devra être récupéré à 11h30 ou 13h15 pour EN ou 13h30 pour RP (pas de sortie en cours d'après-midi).**  
**Seule dérogation possible : suivi hebdomadaire de rééducation**
- ✚ Marquer les vêtements, y compris la tenue de sport et de piscine ainsi que tout le matériel au nom de votre enfant.

- + Apposer un signe de reconnaissance si votre enfant gare sa trottinette à l'intérieur de l'école (les skates sont interdits). Un cadenas est demandé pour éviter tout emprunt. L'école n'est pas responsable en cas de dégradation, perte ou vol.
- + Vous rendre disponible pour accompagner les enfants lors des sorties régulières (gymnase, piscine) ou exceptionnelles (sorties culturelles).
- + Prendre rapidement contact avec l'école (l'enseignant et/ou le chef d'établissement) lorsqu'un souci apparaît.
- + Respecter le caractère propre de l'établissement (présence obligatoire de votre enfant aux séances pastorales). Avoir une attitude respectueuse quelles que soient les croyances de chacun.

**S'il en est ainsi les journées à l'école se dérouleront de manière agréable pour tout le monde**

## Sanctions

**La sanction a pour finalité :**

- D'attribuer à l'élève la responsabilité de ses actes et de le mettre en situation de s'interroger sur sa conduite en prenant conscience des conséquences.
- De lui rappeler le sens et l'utilité des règles de vie en collectivité.
- De lui permettre de s'améliorer.

**La sanction est adaptée, proportionnée à la transgression.** Elle est éducative et permet à l'élève de se construire comme individu responsable.

**Les insolences, la grossièreté, la violence, la désobéissance, la mauvaise tenue, les dégradations, les vols, les provocations, les retards fréquents, les absences injustifiées, l'obstination dans l'absence de travail ou toute attitude de non-respect du présent règlement pourront entraîner les sanctions suivantes :**

- Un rappel à l'ordre oral ;
- Un manquement au règlement noté sur le cahier de liaison ;
- Un travail supplémentaire ;
- Une tâche réparatrice, un travail d'intérêt général ;
- Une privation de droits (une partie de la récréation, sortie, voyage scolaire)
- Une exclusion temporaire de la classe pour travailler dans un autre lieu de l'école sous la surveillance d'un adulte ;
- Un avertissement écrit ; la direction se réserve le droit de ne pas reprendre un élève après avertissement, dès lors que son comportement ne montre aucun signe d'amélioration.
- La non-réinscription pour l'année suivante ;

**En cas de manquement au règlement à la garderie, à l'étude, à la cantine, dans les différents ateliers, l'inscription à ces activités peut être aménagée ou suspendue, temporairement ou définitivement, sans remboursement.**

# RENSEIGNEMENTS FINANCIERS

ANNEE SCOLAIRE 2024/2025

Ecole	Prix
Contribution familiale	1 288 €
Frais annexes *	130 €
Fournitures scolaires (sauf le contenu de la trousse)	85 €
<b>TOTAL</b>	<b>1 503 €</b>

Le 3<sup>ème</sup> enfant bénéficie d'une réduction de 50% sur la contribution familiale (gratuité à partir du 4<sup>ème</sup> enfant).

\* : Les frais annexes comprennent : les assurances, les services bibliothèque, photocopies, les outils numériques (Ecole Directe), Pastorale, oraux d'examens avec intervenants extérieurs, frais postaux, ainsi que les frais et actes médicaux.

Cotisation A.P.E.L : 26 € environ

## LA CANTINE

Prix forfaitaire annuel :

ECOLE	1 jour fixe par semaine	2 jours fixes par semaine	3 jours fixes par semaine	4 jours fixes par semaine
Total annuel	316,70 €	633,40 €	950,10 €	1 266,80 €
Subvention repas	49,45 €	98,90 €	148,35 €	197,80 €
<b>Total</b>	<b>267,25 €</b>	<b>534,50 €</b>	<b>801,75 €</b>	<b>1 069 €</b>

Pour les élèves ayant un PAI, il sera demandé 100 € par trimestre pour couvrir les frais d'encadrement et d'entretien des locaux.

Il est toujours possible de prendre un repas exceptionnel, il vous sera facturé **9,75 €** à régler sur le compte Ecole Directe.

## L'ETUDE DIRIGEE

L'étude dirigée est proposée à tous les élèves du CP jusqu'au CM2 (**jusqu'à 18h**).

Le goûter n'est pas fourni.

ECOLE	1 jour fixe par semaine	2 jours fixes par semaine	3 jours fixes par semaine	4 jours fixes par semaine
Total annuel	172,50 €	345 €	517,50 €	690 €

Le coût unitaire par jour pour cette prestation de service de 1h30 s'élève à 4,79 €.

## GARDERIE

La garderie est proposée à tous les élèves de la maternelle jusqu'au CM2 (**jusqu'à 18h**).

Le goûter n'est pas fourni.

Les élèves du CP au CM2, peuvent y faire leurs devoirs, mais de façon autonome. Ils ne seront pas aidés et les devoirs ne seront pas corrigés.

ECOLE	1 jour fixe par semaine	2 jours fixes par semaine	3 jours fixes par semaine	4 jours fixes par semaine
Total annuel	125 €	250 €	375 €	500 €

Le coût unitaire pour une prestation de 1h30 de 3,47 € par jour.

Pour toute garderie exceptionnelle, il vous sera demandé **10 €** à régler sur le compte Ecole Directe.

**Les élèves du CP au CM2, restant exceptionnellement de 16h30 à 18h, seront accueillis en garderie.**

## VACANCES SCOLAIRES

Vacances de la Toussaint	Vendredi <b>18 octobre</b> au soir Reprise le <b>lundi 4 novembre</b>
Vacances de Noël	Vendredi <b>20 décembre</b> au soir Reprise le <b>lundi 6 janvier</b>
Vacances d'Hiver	Vendredi <b>14 février</b> au soir Reprise le <b>lundi 3 mars</b>
Vacances de Printemps	Vendredi <b>11 avril</b> au soir Reprise le <b>lundi 28 avril</b>
Journée pédagogique	Vendredi <b>9 mai</b>
Pont de l'Ascension	Mardi <b>27 mai</b> au soir Reprise le <b>lundi 2 juin</b>
Week-end de la Pentecôte	Vendredi <b>6 juin</b> au soir Reprise le <b>mardi 10 juin</b>
Vacances d'Eté	 <b>Mardi 1<sup>er</sup> juillet</b> après la classe Garderie proposée les 3 et 4 juillet

## **DATES A RETENIR**

Lundi 2 septembre	18h30 : Réunion de rentrée avec Mme Gasquet pour toutes les classes de la Rue de Prague
Mardi 3 septembre	18h30 : Réunion de rentrée avec Mme Gasquet pour toutes les classes de la Rue du Fbg Saint Antoine
Jeudi 5 septembre	18h30 : Réunion de parents pour les classes : - Maternelle Fbg Saint Antoine - CE1 Rue de Prague
Lundi 9 septembre	9h15 : Bénédiction des cartables Rue de Prague
Mardi 10 septembre	9h : Bénédiction des cartables Rue du Faubourg Saint Antoine 18h30 : Réunion de parents pour les classes : - Maternelles Rue de Prague - CP, CE1 et CE2 Rue du Fbg Saint Antoine
Jeudi 12 septembre	Photos de classe et individuelles Rue de Prague 18h30 : Réunion de parents pour les classes : - CP Rue de Prague - CM1 et CM2
Vendredi 13 septembre	Photos de classes et individuelles Rue du Faubourg Saint Antoine Photos des fratries à 8h
Lundi 16 septembre	Réunion de parents pour la classe Dispositif ULIS
Mardi 17 septembre	18h30 : Messe de rentrée à Saint Antoine des XV-XX
Lundi 23 septembre	19h00 : AG de l'APEL sur le site Rue de Prague
Jeudi 26 septembre	18h30 : Réunion préparation Sacrements
Jeudi 3 octobre	18h30 : Réunion Parents Correspondants n°1
Vendredi 4 octobre	12h30 : Messe mensuelle
Samedi 12 octobre	Portes Ouvertes sur les deux sites Maternelles, Élémentaire, Collège - Lycée
Lundi 21 au 23 octobre	Stage de réussite
Jeudi 7 novembre	9h30 : Célébration de la Toussaint Rue de Prague SAQV
Vendredi 8 novembre	9h et 9h45 : Célébrations de la Toussaint Rue du Fbg St Antoine
Mardi 12 novembre	18h30 : Réunion préparation Marché de Noël
Vendredi 15 novembre	12h30 : Messe mensuelle – 1 <sup>ère</sup> étape de baptême
Samedi 16 novembre	Retraite Journée du Pardon pour les élèves qui préparent la 1 <sup>ère</sup> communion
Mardi 26 novembre	18h30 : Réunion préparation Marché de Noël
Lundi 2 décembre	18h30 : Réunion préparation Marché de Noël
Vendredi 6 décembre	Messe mensuelle
Lundi 9 décembre	18h30 : Réunion préparation Marché de Noël
Mardi 10 décembre	18h30 : Réunion Parents Correspondants n°2



Vendredi 13 décembre	17h-21h : Marché de Noël
Mardi 17 décembre	Petits déjeuners de Noël Rue du Fbg Saint Antoine
Jeudi 19 décembre	Petits déjeuners de Noël Rue de Prague
Vendredi 20 décembre	10h : Célébration de Noël à Saint Antoine des XV-XX
Vendredi 17 janvier	12h30 : Messe mensuelle – 2 <sup>ème</sup> étape de baptême
Jeudi 6 février	18h30 : Réunion Parents Correspondants n°3
Vendredi 7 février	12h30 : Messe mensuelle
Jeudi 6 mars	9h15 : Célébration Carême à Saint Antoine des XV-XX pour la Rue de Prague 14h et 14h45 : Célébration Carême Rue Fbg Saint Antoine
Vendredi 21 mars	12h30 : Messe mensuelle – 3 <sup>ème</sup> étape de baptême
Jeudi 3 avril	18h30 : Réunion Parents Correspondants n°4
Mardi 8 avril	17h-19h : Portes Ouvertes maternelle, élémentaire
Vendredi 11 avril	Bol de riz – Chemin de croix
Mardi 29 avril	10h : Célébration de la Résurrection à Saint Antoine des XV-XX
Lundi 5 mai	18h30 : Réunion Kermesse
<b>Vendredi 9 mai</b>	<b>JOURNEE PEDAGOGIQUE ETABLISSEMENT PAS D'ECOLE</b>
Vendredi 16 mai	12h30 : Messe mensuelle
Samedi 17 mai	Retraite Baptême et Première Communion
Samedi 24 mai	14h30 : Baptêmes à Saint Antoine XV-XX
Dimanche 25 mai	10h30 : Première Communion à Saint Antoine des XV-XX
Lundi 26 mai	18h30 : Réunion kermesse
Vendredi 13 juin	12h30 : Messe mensuelle
Lundi 16 juin	18h30 : Réunion kermesse
Samedi 21 juin	Kermesse 10h30 : Messe
Mardi 24 juin	Petits déjeuners Rue du Faubourg Saint Antoine 10h30 : Célébration d'Action de grâce Rue Fbg Saint Antoine
Jeudi 26 juin	Petits déjeuners Rue de Prague 10h30 : Célébration d'Action de grâce Rue de Prague 18h30 : Réunion Parents Correspondants n°5
<b>Mardi 1<sup>er</sup> juillet</b>	<b>DERNIER JOUR DE CLASSE</b>
<b>Jeudi 3 et vendredi 4 juillet</b>	<b>Garderie sur inscription</b>

# PROJET PASTORAL de l'établissement

La Congrégation Notre Dame a été fondée par Pierre Fourier et Alix Le Clerc en 1597, en des temps troublés.

Pierre Fourier n'a de cesse que se multiplient ces écoles, ces communautés où l'on prie, où l'on enseigne, où l'on catéchise, où l'on aide à grandir.

## « Fais-le grandir »

Il y a 400 ans, lors d'une vision, Mère Alix Le Clerc se voit confier l'Enfant Jésus, par Notre Dame, avec cette injonction « Fais-le grandir. » A la suite des fondateurs, notre école s'attache à mener conjointement éducation chrétienne et éducation humaine dans le respect de la liberté de chacun...

La communauté éducative de l'ensemble scolaire ESSPF, face à la diversité des cheminements et des attentes de ses élèves, afin que chacun trouve ses repères, propose des temps spécifiques (éveil religieux, cours de culture religieuse, groupes de réflexion...) pour :

- Réfléchir à la question du sens de l'existence
- Grandir dans la liberté
- Développer l'intériorité
- Accéder au fondement religieux des différentes cultures.

La communauté éducative de l'ESSPF a le souci à la fois de « dire la vie, dire Dieu », d'offrir à l'enfant, au jeune, des temps spécifiques d'initiation chrétienne pour qu'il puisse dire : « je », dans sa démarche de vie de foi.

Elle cherche à être un lieu d'épanouissement de la foi en proposant :

- Culture chrétienne dans les classes du primaire
- Catéchèse: du CE2 jusqu'en classe de 3ème.
- Préparation au :
  - Baptême (à partir du CE2)
  - Première communion (à partir du CE2)
  - Confirmation (en 4ème)
  - Préparation à la profession de foi (en 6ème)
- Des temps de célébration qui ponctuent l'année liturgique (certains sont vécus en commun avec les enfants du catéchisme de la paroisse Saint Antoine des XV-XX).
- Des célébrations eucharistiques.
- Des journées de retraite.

La communauté éducative de l'ESSPF a le souci d'être un lieu d'appel, d'encouragement, d'envoi.

### **Elle encourage :**

La participation au FRAT, aux J.M.J.

### **Elle propose :**

- Une aumônerie pour les élèves du Collège et du Lycée ;
- l'écoute de témoignages de vie, de témoignages d'hommes et de femmes vivant passionnément leur métier et leur engagement dans des associations diverses ;
- une possibilité d'engagement des lycéens à participer au soutien scolaire.

**Elle invite à :**

- Participer à des activités caritatives de solidarité.
- Innover d'autres formes d'entraide dans et hors de l'établissement.

Croyants et témoins, notre démarche s'enracine dans la Parole de Dieu. Face aux besoins éducatifs, nous reprenons à notre compte cet appel de Pierre Fourier :

**« leur apprendre à vivre et à bien vivre »**

## **PROJET EDUCATIF**

**« La promotion de la personne humaine est le but de l'école catholique »**

*(Jean Paul II, 1er Congrès des écoles catholiques en Italie 24-11-91)*

De la maternelle à la terminale, l'Ensemble scolaire Saint Pierre Fourier est un établissement scolaire au sein duquel chaque adulte, quelle que soit sa fonction, participe à la réussite de l'élève et à l'enrichissement de sa personne.

Dans un climat de confiance, de dialogue, nous cherchons à éduquer l'enfant :

- au respect de lui-même, des autres, de son travail et de son cadre de vie
- au sens de l'effort
- au discernement et au sens critique
- à la responsabilité et à la citoyenneté afin qu'il soit acteur dans le monde de demain.

En cohérence avec ces perspectives éducatives, nous mettons en œuvre une pédagogie qui conduit chacun à donner le meilleur de lui-même :

- en valorisant les talents
- en développant les connaissances et les compétences nécessaires à la réussite scolaire
- en donnant sens aux apprentissages.

Nous nous engageons, en tant qu'adultes de la communauté scolaire, à nous mettre à l'écoute des élèves, à être disponibles et à favoriser l'entraide.

La communauté éducative se veut fidèle à l'esprit de Pierre FOURIER et d'Alix LE CLERC, dans la tradition de la Congrégation Notre-Dame, Chanoinesses de Saint Augustin, qui assure la tutelle.

Ce projet s'enracine dans la Parole de Dieu. Dans cet Esprit, nous accompagnons chacun dans sa recherche spirituelle, nous accueillons chaque enfant, chaque adolescent, dans le respect de son histoire, de ses croyances religieuses, de ses attentes.

**« On leur apprendra à vivre et à bien vivre »**

*(Pierre FOURIER)*

Ce projet définit le caractère propre de l'Etablissement qui implique l'adhésion et la participation de chacun.